



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 25/10/16

Reçu en Préfecture le : 28/10/16
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 24 octobre 2016
D - 2016/456

Aujourd'hui 24 octobre 2016, à 10h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUVEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,

Mr Jacques Colombier présent jusqu'à 11h45

Excusés :

Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Michel DUCHENE, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Nicolas GUENRO

Domaine de La Dune. Convention chantier qualification nouvelle chance INSUP. Adoption. Autorisation. Signature

Madame Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux a la volonté d'accompagner l'insertion économique : c'est un des axes du pacte de cohésion sociale voulu par le Maire qui s'engage ainsi socialement auprès des populations plus fragilisées.

Encadré par la donation Lalanne-Dentraygues, le domaine de la dune a été légué à la Ville et se doit de porter une vocation sociale, tout en recherchant une diversification de ses actions. Dans ce cadre et conformément à ces objectifs, il est envisagé d'accueillir sur le site un chantier formation, intitulé « Chantier Qualification nouvelle chance », permettant à des personnes en demande d'emploi de longue durée, bénéficiaires du RSA ou jeunes de moins de 26 ans en difficultés d'insertion d'acquérir une qualification et de travailler dans le secteur du bâtiment.

Un double objectif est poursuivi : permettre à 12 jeunes et adultes d'obtenir un titre professionnel de peintre en bâtiment, tout en contribuant à la rénovation des locaux d'hébergement de groupes du Domaine de la Dune.

Ainsi, un partenariat est proposé avec l'INSUP et la fédération compagnonnique des métiers du bâtiment.

L'INSUP Formation (INstitut SUPérieur de formation permanente) est une association d'Education permanente régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège social Gironde se trouve à Bordeaux. Elle a pour vocation l'insertion des hommes et des femmes dans la citoyenneté, l'économie, la culture, la vie des territoires, le partage des valeurs laïques et démocratiques au moyen de la formation, du placement et de l'accompagnement dans l'emploi. L'INSUP dispose d'une antenne sur le Bassin d'Arcachon.

La fédération compagnonnique des métiers du bâtiment, association membre de la Fédération Nationale des Compagnons du Tour de France (reconnue d'utilité publique) pour le secteur de Bordeaux est établie dans des locaux à Floirac. Les Compagnons du Tour de France proposent un réseau de centres de formation aux métiers du bâtiment, en alternance ou en formation continue.

Dans le cadre du chantier « Qualification nouvelle chance » envisagé au Domaine de la Dune, l'INSUP portera le projet administrativement, et se chargera de l'accompagnement de chaque stagiaire. La fédération compagnonnique aura en charge la certification professionnelle. Le Domaine de la Dune sera le lieu de réalisation du chantier.

La formation se déroulera du 24 octobre 2016 au 14 avril 2017, et alternera les formations théoriques et pratiques sur site, les stages en entreprises, l'accompagnement de chaque stagiaire dans sa démarche vers l'emploi, et les certifications (qui se dérouleront sur la plateforme habilitée de la fédération compagnonnique à Floirac).

12 stagiaires seront concernés.

Les objectifs poursuivis sont :

- développer les facultés de socialisation et de travail en équipe
- maîtriser les connaissances et compétences des métiers
- acquérir les savoirs de base permettant l'accès à la qualification
- obtenir un premier niveau de qualification
- acquérir des capacités et aptitudes permettant l'adaptation au monde professionnel
- trouver un emploi dans le secteur du bâtiment.

Le projet est d'acquérir une qualification et de travailler dans le bâtiment en repeignant le rez-de-chaussée du bâtiment des Oyats, qui comporte 7 chambres, 25 lits, des sanitaires et un bloc douches. Ce bâtiment est principalement destiné à des groupes scolaires, aux colonies de vacances ainsi qu'aux associations sportives.

La formation technique sera dispensée à l'intérieur du bâtiment désaffecté appelé Gymnase, ainsi les stagiaires pourront s'exercer dans ce bâtiment avant de maîtriser la technique nécessaire pour réhabiliter le bâtiment des Oyats.

La formation théorique se déroulera dans une salle de réunion mise à disposition par le Domaine de la Dune.

La restauration pourra être proposée à chaque stagiaire, du lundi au jeudi, dans les conditions déterminées par le Domaine de la Dune (arrivée en groupe, réservation préalable, menu unique) au tarif préférentiel de 3,50 euros / repas (au lieu de 12,50 euros). Dans le cas où les stagiaires ne souhaiteraient pas prendre leur déjeuner dans le restaurant du site, une salle équipée d'un micro-ondes et d'un réfrigérateur pourra être mise à leur disposition. Le coût des matériaux et des fournitures est pris en charge par le Domaine de la Dune.

Le coût total du chantier s'élève à 82 218,27 euros.

Le Domaine de la Dune prend en charge 17 769 euros de matériaux et met à disposition une salle, dont le coût de la valorisation est de 1 850 euros. Les matériaux seront financés sur le budget fonctionnement du Domaine de la Dune (alimentation, travaux et petits équipements) et ventilés sur les exercices 2016 et 2017).

Le chantier se déroule sur la saison basse de réservation afin de ne pas amputer les recettes liées à la location du bâtiment et de la salle mise à disposition.

La Région Aquitaine Limousin Poitou Charentes et le Conseil départemental de Gironde ont été sollicités par l'INSUP dans le cadre d'une subvention à hauteur respectivement de 34 449,27 euros et 30 000 euros. Leur décision sera rendue à la suite d'une commission se déroulant le 10 octobre.

L'action ne se déroulera que si l'ensemble des partenaires acceptent les financements demandés. Dans le cas contraire, la convention présentée aujourd'hui serait alors caduque.

Cette convention est jointe en annexe du présent rapport.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- adopter les dispositions convenues dans la convention ci-jointe
- autoriser Monsieur le Maire à signer ce document.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 24 octobre 2016

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Arielle PIAZZA



Convention de partenariat

CHANTIER QUALIFICATION NOUVELLE CHANCE

« Le Domaine de la Dune »

RAPPEL DE L'OBJET DE LA CONVENTION

Mise en place d'un chantier formation (appelé chantier qualification nouvelle chance) LE DOMAINE DE LA DUNE par l'organisme de formation INSUP Bassin d'Arcachon et son partenaire La Fédération Compagnonnique des Métiers du Bâtiment (FCMB), chantier cofinancé par le Conseil Régional Aquitaine Limousin Poitou-Charentes et le Conseil Départemental de la Gironde.

Sous réserve de l'acceptation des financements du CRALPC et du CD 33 en commissions permanentes du 10 octobre 2016.

PAR CONSEQUENT, ENTRE LES SOUSSIGNES,



INstitut SUPérieur de formation permanente

dénommé INSUP, association loi 1901 déclarée à la Préfecture de Gironde sous le numéro 12650, ayant son activité de formation continue enregistrée sous le numéro 72 33 00 329 33

et son siège social 37, rue Labottière à Bordeaux (33000), représenté par Monsieur FERILLOT Michel, Président, et Monsieur GARRIGOU Bernard, Directeur Général, dûment habilités.

Son site d'intervention sur le marché cité en objet



**INSUP Bassin d'Arcachon
1 rue Jean ZAY – 33380 BIGANOS**



**La Fédération Compagnonnique des Métiers du Bâtiment
6 avenue Jean Alfonsa BP 90 - 33271 FLOIRAC**



**Et la ville de Bordeaux, dont le siège se situe,
Place Pey Berland à Bordeaux
et représentée par Monsieur Alain Juppé, Maire de Bordeaux,
habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du
N°**

APRES AVOIR ETE EXPOSE QUE

Les parties, après avoir considéré leurs compétences et leurs moyens respectifs, ont décidé de joindre leurs efforts dans la réalisation de ce chantier.

IL A ETE EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : SORT DES DOCUMENTS CONTRACTUELS

Le présent protocole constitue l'intégralité des conventions liant les parties relativement à son objet. Il annule et remplace toutes précédentes dispositions envisagées ou décidées entre les parties relativement à cet objet ainsi que tous échanges de courrier ou déclarations auxquels leur négociation aurait pu antérieurement donner lieu.

ARTICLE 2 : OBJET

Le présent protocole a pour objet :

- De définir les conditions dans lesquelles les partenaires s'engagent, sous leur responsabilité, à réaliser les missions décrites ci-après :
 1. Accompagner 12 jeunes et adultes dans leur projet de retour à l'emploi dans le métier de peintre en bâtiment (INSUP / FCMB)
 2. Dispenser le titre professionnel de peintre en bâtiment et mettre en place la session certification (FCMB)
 3. Mettre en place un accompagnement psychopédagogique et socioprofessionnel pour les 12 stagiaires (INSUP)
 4. Mettre à disposition les locaux (Oyats RDC, et Gymnase) pour la mise en œuvre des travaux pratiques pour la réalisation des travaux de peinture intérieure, revêtements muraux et peinture extérieure (ville de Bordeaux)
 5. Mettre à disposition une salle de formation avec la connexion wi-fi (ville de Bordeaux)
- De préciser les principes de répartition, entre les partenaires, des prestations devant faire l'objet du chantier.

ARTICLE 3 : NATURE DU PARTENARIAT

Les partenaires déclarent que chacun d'eux agit dans son intérêt propre et conserve son autonomie. Ils ne mettent pas en commun des biens ou leur structure en vue de réaliser des bénéfices ou des économies, la présente convention ne pouvant être considérée comme un acte de société.

La responsabilité conjointe des partenaires porte exclusivement sur l'objet de la convention.

ARTICLE 4 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention entre en vigueur le 24 octobre 2016 (date de début du chantier) et prendra fin qu'après le règlement définitif de tous comptes, différends, litiges découlant de la réalisation du chantier cité en objet.

La durée du chantier formation sera de 784 h, du 24 octobre 2016 au 14 avril 2017. Le volume horaire hebdomadaire en centre et en entreprise est de 35 h (du lundi au vendredi).

L'alternance est de 105 heures en entreprise en 2 périodes (une de 35h et une de 70h), elle permet le développement des compétences acquises en cours de formation dans un contexte différent du chantier.

Ces périodes sont programmées de façon prévisionnelle comme suit :

- Immersion 1 en entreprise : du 05 au 09 décembre 2016
- Immersion 2 en entreprise : du 30 janvier 2017 au 10 février 2017

Une période de congés est aussi programmée du 19 décembre 2016 au 02 janvier 2017

Un suivi post-formation d'une durée de 3 mois est aussi planifié à l'issue de l'action, avec un entretien individuel par mois par stagiaire.

ARTICLE 5 : PRINCIPES DE RÉPARTITION DES PRESTATIONS

Les prestations, objet du marché, sont réparties entre les membres du groupement de la manière suivante :

Cf tableau en annexe

Chacun des membres est tenu d'exécuter les prestations qui s'avèrent nécessaires à la bonne réalisation du chantier.

La modification des principes de répartition fera partie des attributions du comité de pilotage qui suivra l'évolution de la répartition et de la consommation du marché afin d'y amener les éléments de régulation et/ou de modification des principes de répartition nécessaires.

Le comité de pilotage est composé des référents institutionnels et des organismes de formation.

ARTICLE 6 : ENGAGEMENT DES PARTENAIRES

L'INSUP/FCMB s'engagent à

- Désigner un/une coordinateur(trice) de chantier (INSUP pour la partie insertion professionnelle ; FCMB pour la partie formation technique du chantier).
- Mettre à disposition du chantier un intervenant pour la durée de la formation.
- Conduire la prestation dans le respect du projet déposé.
- Transmettre des bilans réguliers à la ville de Bordeaux, tout type d'information permettant de suivre l'évolution du chantier (comptes-rendus de réunions, etc...), dans le respect de la confidentialité des informations communiquées.

La Ville de Bordeaux, s'engage à :

- Proposer un support de travail pour la réalisation d'un chantier qualification nouvelle chance par la mise à disposition d'un bâtiment
- Associer les services de la ville concernés par ce projet. Plus particulièrement : les agents de maintenance du Domaine de la Dune
- Fournir à l'INSUP/FCMB une liste des fournitures mises à disposition permettant la conception et la réalisation des travaux
- Assurer un suivi régulier du chantier avec l'INSUP/FCMB : accompagnement, contrôle et réception de la prestation
- Mettre à disposition le matériel et les matériaux nécessaires à la réalisation des travaux
- Mettre à disposition des locaux et des vestiaires pour l'accueil des stagiaires en cas d'intempéries
- Désigner un référent de la convention, Auréa MARQUES (responsable du Domaine de la Dune), chargé de coordonner l'intervention de l'ensemble des services de la ville de Bordeaux impliqués dans le projet
- Permettre aux services d'assister aux réunions pédagogiques organisées par les coordinateurs INSUP / FCMB du chantier
- Pour la restauration des stagiaires :
 - o Compte tenu de la nature de la prestation du restaurant du Domaine de la Dune, un déjeuner pourra être proposé sur le site, du lundi au jeudi pendant les périodes de formation. Toute réservation devra intervenir au moins 7 jours avant le repas et comprendre au moins 8 inscrits. Les déjeuners seront mis en vente à 3,50 € pour un menu unique (entrée-plat-dessert-café). Aucun repas ne pourra être remboursé
 - o Pour les personnes ne déjeunant pas dans le restaurant, une salle équipée d'un frigo, d'un micro-ondes, de tables et de chaises sera mise à disposition.

ARTICLE 7 : REUNIONS PEDAGOGIQUES

Dans le cadre de l'animation du dispositif et dans des conditions conformes à la réponse technique affichée, l'INSUP et son partenaire participent aux réunions pédagogiques organisées.

Les participants :

- INSUP représenté par Marie COMPERE, coordinatrice du chantier
- FCMB, représenté par Philippe DEBOE, coordinateur du chantier
- Les services de La Ville de Bordeaux selon les différentes phases du projet.

Les réunions pédagogiques ont pour mission d'assurer la cohérence d'ensemble du chantier dans sa phase de réalisation.

Le compte-rendu ou le relevé de décisions des réunions est réalisé par l'INSUP et fait l'objet d'une diffusion sous quinzaine. Sauf modifications et amendements portés à la connaissance des membres du partenariat, le compte-rendu est réputé adopté sept (7) jours après diffusion.

ARTICLE 8 : DISPOSITIONS FINANCIERES

Le coût total du chantier s'élève à 82218.27€.

Le financement de l'action passe par plusieurs subventions :

- La mairie de Bordeaux finance les matériaux pour le chantier :
 - o montant prévisionnel : 17769€

- Deux demandes de subvention sont déposées :
 - o à la région ALPC pour un montant de 34449.27€
 - o auprès du CD33 pour un montant de 30000€

ARTICLE 9 : RESPONSABILITÉ

Chacun des partenaires assume personnellement ses obligations et responsabilités tant sur le plan délictuel, quasi délictuel que contractuel. Le partenariat établi au titre du chantier ne porte que sur les actions liées à l'exécution du chantier.

ARTICLE 10 : ASSURANCES

Chaque partenaire doit pouvoir justifier chaque année, d'une assurance contractée auprès d'une compagnie agréée, garantissant sa responsabilité pour tout préjudice direct résultant d'une erreur, d'une omission ou d'une faute dans l'exécution de la mission qui lui a été confiée.

Par ailleurs, l'organisme de formation a souscrit une assurance responsabilité civile pour couvrir tous les participants inscrits dans ce stage auprès de la SMACL (copie des attestations jointes).

ARTICLE 11 : CONFIDENTIALITE

Pour des raisons déontologiques, chaque partenaire considère comme strictement confidentiels et s'interdisent de divulguer toute information, document, donnée, idée ou concept provenant de son partenaire dont il pourrait avoir connaissance à l'occasion de l'exécution du chantier. En particulier, il s'engage à observer la plus grande discrétion quant aux techniques, méthodes et procédés dont il aurait été amené à partager la connaissance du fait de l'exécution du chantier.

Chaque partenaire répond de ses salariés comme de lui-même. Les partenaires ne sauraient être toutefois tenus pour responsables d'aucune divulgation si les éléments divulgués étaient dans le domaine public à la date de la divulgation, ou s'ils en avaient connaissance, ou les obtenaient de tiers par des moyens légitimes.

ARTICLE 12 : NON VALIDITE PARTIELLE

Si une ou plusieurs clauses de la présente convention sont tenues pour non valides par une loi ou un règlement, ou déclarées telles par décision définitive d'une juridiction compétente, elles seront réputées non écrites. Les autres clauses de la présente convention garderont toutefois toute leur force et leur portée.

ARTICLE 13 : PERMANENCE DES CLAUSES

Le fait que l'un des partenaires n'ait pas exigé l'application d'une clause quelconque de la présente convention, et que ce soit de façon permanente ou temporaire, ne pourra en aucun cas être considéré comme une renonciation aux droits de ce partenaire découlant de ladite clause.

ARTICLE 14 : LITIGES

Les parties à la présente convention font élection de domicile à leur adresse indiquée en tête des présentes.

Il a été convenu qu'en cas de contestation entre cotraitants, à l'occasion de la formation, de l'interprétation ou de l'exécution du chantier et/ou de la présente convention, et à défaut de solution amiable, les parties font attribution de compétence à la juridiction dont dépend le siège social du défendeur.

Fait à

Le

En 3 exemplaires,

Pour (cachet)	Prénom, Nom et Qualité du signataire	Signature
	Bernard GARRIGOU, Directeur	

	MODULES	CCP1 Réaliser des travaux de peinture à l'extérieur de bâtiments en qualité finition B	CCP2 Réaliser des travaux de peinture à l'intérieur de bâtiments en qualité finition B	CCP3 Réaliser des travaux de pose de revêtement muraux simples à l'intérieur du bâtiment	nb d'heures		
techniques	positionnement	x	x	x	7	F C M B	490
	Lecture de plan	x	X	X	35		
	Etude des supports	x	X	X	35		
	Etudes des types de produits	imperméabilisation	peinture et teintes	types de revêtements muraux	35		
	Travaux préparatoires	x	x	x	70		
	Travaux d'apprêt	traitement des fissures et éclats	x	x	77		
	Application / Pose des produits	x	peinture	revêtement mural	168		
	préparation certifié CCP	x	x	x	14		
	passage du TP	x	x	x	14		
	sécurité	règles et consignes de sécurité/EPI/fiches techniques	échafaudage	x	x		
SST		x	x	x	28		
PRAP		x	x	x	14		
compétences transverses	accueil	x	x	x	7	I N S U P	189
	positionnement	x	x	x	14		
	accompagnement psychopédagogique	x	x	x	35		
	culture numérique/maths/communication	x	x	x	28		
	TRE/savoir-être	x	x	x	49		
	développement durable	x	x	x	7		
	DSPP	x	x	x	7		
Suivi en entreprise							
immersion en entreprise							105
					durée du parcours		784